

**COMPTE RENDU  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE DIÉNAVY**

L'an deux mille vingt-deux le vingt cinq mars, à dix neuf heures, se sont réunis, dans la salle des fêtes, les membres du Conseil Municipal de la commune de Diénay, sous la présidence de Monsieur André LIOTARD Maire de Diénay, dûment convoqués le 21 mars 2022.

**Présents :** Mesdames Marianne GOBERT, Sandrine LENEUF, et Messieurs André LIOTARD, Daniel BOUILLER, Jean-Paul DIOTTE-FERNET et Julien CONRAUX, formant la majorité des membres en exercice.

**Absentes et excusées :**

Stéphanie DALLO, pouvoir à Julien CONRAUX  
Marie-Jeanne HUGUENIN, pouvoir à Marianne GOBERT  
Anne-Charlotte MICHAMBLÉ à Daniel BOUILLER

Le secrétariat a été assuré par : Mme Marianne GOBERT

En préambule à cette réunion, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de deux démissions, il s'agit de Madame, MASSON Joëlle et de Monsieur MARTEL Sylvain tous deux conseillers municipaux représentant respectivement la commune au Syndicat des eaux du Charmoy et au SICECO.

**APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 11 MARS 2022.**

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du compte rendu du 11 mars 2022.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve ce compte rendu.

Voté à l'unanimité.

**N° 06-2021 OBJET: APPROBATION DU COMPTE DE GESTION**

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,  
Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal :**

Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2021. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Voté à l'unanimité

**N° 07-2021 OBJET APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021**

Sous la présidence de Madame Marianne GOBERT 1<sup>ère</sup> adjointe chargée de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2021 qui s'établit ainsi:

**Fonctionnement**

Dépenses : 145 343.38 €

Recettes : 173 307.13 €

**Investissement**

Dépenses : 145 962.49 €

Recettes : 185 369.78 €

Restes à réaliser: 00.00 €

Besoin de financement: 00.00 €

Excédent de clôture 2021: 67 371.04€

Hors de la présence de Monsieur André LIOTARD, Maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget communal 2021.

**N° 08-2021 OBJET: VOTE DU BUDGET**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur André LIOTARD, Maire vote les propositions nouvelles du budget primitif 2022 :

**Investissement :**

Dépenses : 408 229.50 €  
Recettes : 408 229.50 €

**Fonctionnement :**

Dépenses : 260 314.17 €  
Recettes : 269 709.15 €

Voté à l'unanimité.

**N° 09-2021 Objet : VOTE DES TAUX 2022**

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de fixer les taux d'imposition de l'année 2022 tels que :

Taxe foncière (bâti) : 28.50% (correspond à l'ancien taux communal de 7.50% et départemental de 21%).

Taxe foncière (non bâti) : 29.94%

Voté à l'unanimité.

**N° 10-2021 OBJET : SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS 2022**

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal vote les subventions aux associations ainsi pour l'exercice 2022 :

ASSO ADMR DES GRANDS CRUS	Subvention 2022	60,00 €
ASSO HISTOIRE TILLE IGNON	Subvention 2022	23,00 €
ASSO LA TOUR D'ARGENT	Subvention 2022	60,00 €
CENTRE G FRANÇOIS LECLERC	Subvention 2022	60,00 €
COMITE LOCAL SECOURS POPULAIRE	Subvention 2022	60,00 €
COOP ÉCOLE PRIMAIRE IS TILLE	Subvention 2022	90,00 €
COOP SCOLAIRE MATERNELLE	Subvention 2022	60,00 €
ÉCOLE DES METIERS	Subvention Diénay	230,00 €
LES RESTOS DU COEUR	Subvention 2022	110,00 €
MFCO SCE AIDE A DOMICILE	Subvention 2022	60,00 €
SECOURS CATHOLIQUE VIGNOBLE ET VAL DE SAONE	Subvention 2022	60,00 €
SIDACTION	Subvention 2022	60,00 €

Voté à l'unanimité

## **N° 11-2021 OBJET : VOTE DES TARIFS COMMUNAUX**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal fixe les tarifs communaux ainsi,

CONCESSIONS DE TERRAIN DANS LE CIMETIÈRE			
		DURÉE	TARIF
		15 ans	70.00€
		30 ans	120.00€
CONCESSIONS COLUMBARIUM			
		30 ans	500.00€
LOCATION SALLE DES FÊTES			
location	Habitant de la commune	Le week-end	100.00€
	Habitant de la commune	Jour de semaine	30.00€
	Habitant hors de la commune	Le week-end	200.00€
	Habitant hors de la commune	Jour de semaine	50.00€
Consommation électrique (tous locataires et toutes périodes)			0.20€ le Kw
Vaisselle cassée, perdue ou détériorée (tous locataires et toutes périodes)			2.00€ l'Unité
Acompte à la réservation (tous locataires et toutes périodes)			15.00€
Caution à la réservation (tous locataires et toutes périodes)			150.00€

Voté à l'unanimité

## **N° 12-2021 REMPLACEMENT D'UN CONSEILLER DÉLÉGUÉ AU SYNDICAT DU CHARMOY ET UN DÉLÉGUÉ SUPPLÉANT AU SICECO:**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite aux démissions de Madame Joëlle MASSON et de Monsieur Sylvain MARTEL il y a lieu de les remplacer au Syndicat des eaux du Charmoy et au SICECO.

Un scrutin a eu lieu, Monsieur le Maire a enregistré les candidatures de

Ont été élus à bulletin secret :

Syndicat des eaux du Charmoy : Madame Marianne GOBERT

SICECO : Monsieur Jean-Paul DIOTTE-FERNET

Voté à l'unanimité

### **Questions et informations diverses :**

- **Nettoyage de Printemps** sera fait samedi 2 avril prochain en partenariat avec le Club du Soleil. Rendez-vous à 9 heures en Mairie. Un verre de l'amitié sera servi à la fin du ramassage. Le club invite ceux qui le désirent à venir découvrir leurs installations et à pique-niquer chez eux (repas tiré du sac avec possibilité de faire cuire sur barbecue).
- **Étude d'un parcours ludo-pédagogique** Une rencontre avec l'ONF a permis de cerner un projet sur le Bois de la Brosse. Un devis pour une étude de faisabilité sera proposé prochainement. Pour des travaux à l'horizon 2023 si ce projet convient.

- **Étude SICECO sur le projet d'enfouissement rue Charles de Meixmoron**  
RV mardi 5 avril à 16h15.
- **Réfection marquage au sol** Une visite de tout le village a été effectuée avec la personne de l'entreprise pour constater que le marquage ne donnait pas satisfaction. Un tour a été effectué également pour valider les différents panneaux à remplacer ou à mettre en place.
- **Visite contrôle éclairage public.** La Société SERPOLLET procédera le mercredi 6 avril à la vérification semestrielle de notre éclairage public. Merci de signaler tout dysfonctionnement à la mairie d'ici-là.
- **Marché nocturne des producteurs le 11 juin.** La Ruche qui dit Oui envisage d'organiser un marché nocturne. Un accord de principe a été donné. A suivre pour l'organisation pratique.
- **Feux d'artifices.** La commande est envisagée de 2 valisettes de feux d'artifices. La date de tirage sera à préciser : fin du marché nocturne, 14 juillet, ou autre évènement.

Monsieur le Maire  
André LIOTARD

